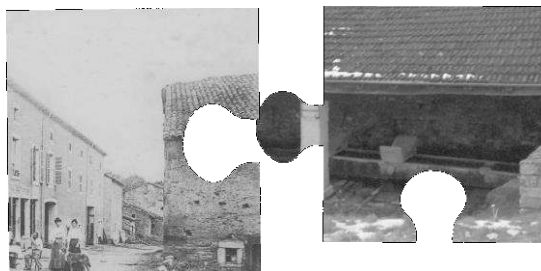


**N°13**  
**JUILLET 2015**

## **SOMMAIRE**

- Le mot du Maire
- Loi NOTRe
- Voirie
- Assainissement
- Réorganisation des commissions communales
- Nouvelle commission
- Travaux salle polyvalente
- Travaux nouvelle mairie
- Aire de loisirs Agémont
- Forêt : affouages
- Agr'eau Madon
- Devoir de mémoire : morts pour la France
- Fleurissement
- Ecole de Girancourt
- Concours : maisons décorées
- CCAS
- Comité des Fêtes
- Club de la Mirabelle
- Amis de l'Ecole
- Histoire locale : ouvriers étrangers
- Sainte Fleur
- Bibliothèque
- Club couture
- ASGDC
- Rappels à la Loi
- Bon à savoir
- Mémo : horaires mairie et maison des services

**DOMMARTIN AUX BOIS**



**LA VIE DE LA COMMUNE**

**Agencourt - Agémont - Barbonfoing**



Tél/fax : 03.29.66.86.97  
[dommartin-aux-bois@wanadoo.fr](mailto:dommartin-aux-bois@wanadoo.fr)

**LA VIE DE LA COMMUNE**  
**Juillet 2015 - N° 13**

Bulletin municipal d'informations semestriel

Commune de Dommartin-Aux-Bois  
1, rue de Blûmont  
88390 DOMMARTIN AUX BOIS

**Directeur de publication :**  
Patrick RAMBAUT

**Comité de rédaction :**  
DIDELOT Ghyslaine, Catherine FARINEZ,  
Edith CHARLES et Evelyne CHONAVEL

**Mise en page :** FINOT Cindy

Imprimé par nos soins

**Tirage :** 230 exemplaires

Bulletin distribué gratuitement.

**Dépôt légal :** Juillet 2015

# Le mot du Maire



Madame, Monsieur,

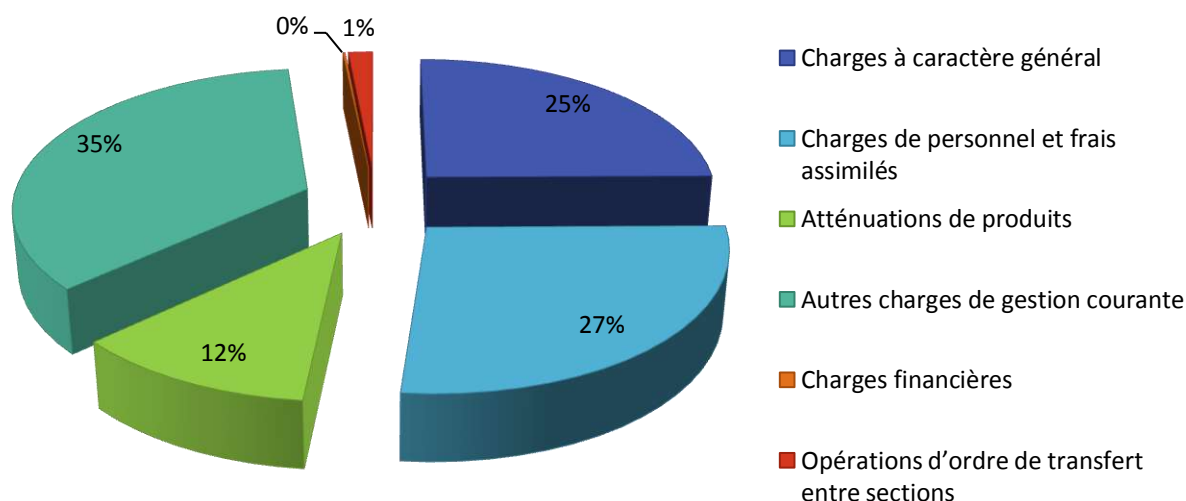
Pour ne pas changer mes habitudes, je vais retracer dans ce « mot du Maire » les décisions prises au cours des 6 derniers mois.

Le 13 février 2015, le conseil municipal approuvait les comptes administratifs et les comptes de gestion, comme présentés dans le tableau suivant :

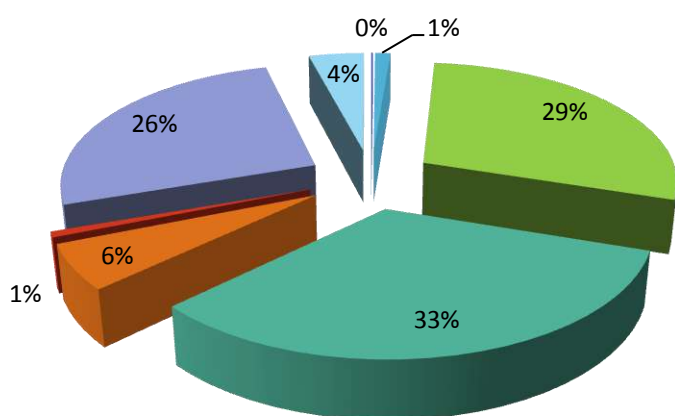
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2014</b>						
Résultats reportés		2 918,14 €		100 473,40 €	0,00 €	103 391,54 €
Opération de l'exercice	-82 656,62 €	51 876,59 €	-252 614,20 €	282 499,28 €	-335 270,82 €	334 375,87 €
<b>TOTAUX</b>	<b>-82 656,62 €</b>	<b>54 794,73 €</b>	<b>-252 614,20 €</b>	<b>382 972,68 €</b>	<b>-335 270,82 €</b>	<b>437 767,41 €</b>
Résultats de clôture	-27 861,89 €			130 358,48 €	-27 861,89 €	130 358,48 €
Restes à réaliser	-131 800,00 €	49 445,80 €			-131 800,00 €	49 445,80 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>-159 661,89 €</b>	<b>49 445,80 €</b>		<b>130 358,48 €</b>	<b>-159 661,89 €</b>	<b>179 804,28 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-110 216,09 €</b>			<b>130 358,48 €</b>		<b>20 142,39 €</b>
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE FORET 2014</b>						
Résultats reportés	-637,89 €			171 425,81 €	-637,89 €	171 425,81 €
Opération de l'exercice	-36 832,02 €	17 171,24 €	-35 508,24 €	80 072,08 €	-72 340,26 €	97 243,32 €
<b>TOTAUX</b>	<b>-37 469,91 €</b>	<b>17 171,24 €</b>	<b>-35 508,24 €</b>	<b>251 497,89 €</b>	<b>-72 978,15 €</b>	<b>268 669,13 €</b>
Résultats de clôture	-20 298,67 €	0,00 €		215 989,65 €	-20 298,67 €	215 989,65 €
Restes à réaliser	-1 287,98 €	0,00 €		0,00 €	-1 287,98 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>-21 586,65 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>215 989,65 €</b>	<b>-21 586,65 €</b>	<b>215 989,65 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-21 586,65 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>215 989,65 €</b>		<b>194 403,00 €</b>

## Détails du compte administratif 2014 : budget commune

### Dépenses de fonctionnement réalisées en % par chapitre

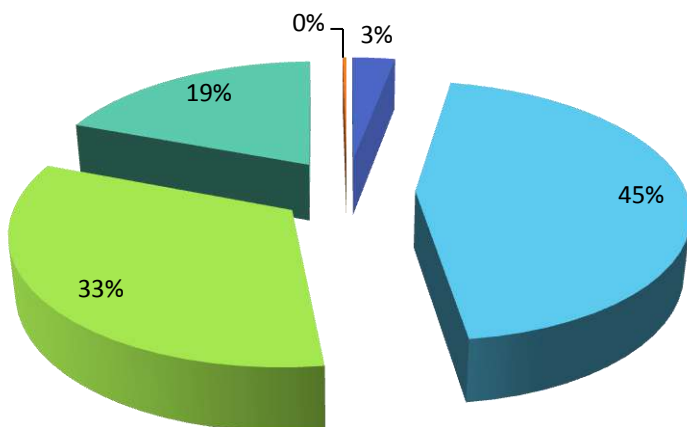


## Recettes de fonctionnement réalisées en % par chapitre



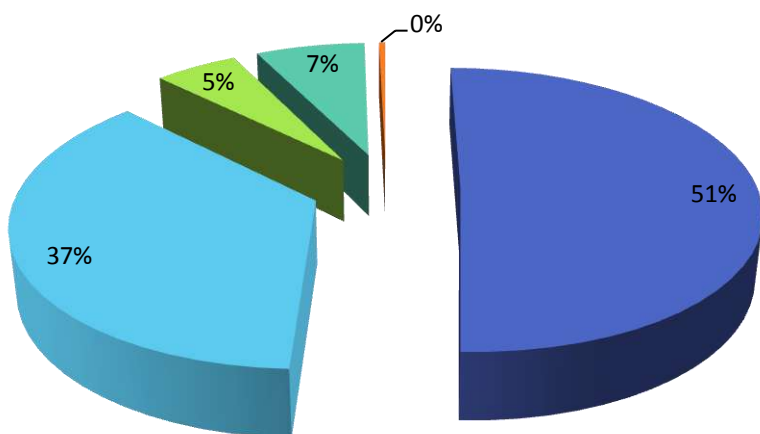
- Atténuations de charges
- Produits des services, domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Excédent de fonctionnement reporté
- Opérations d'ordre de transfert entre sections

## Dépenses d'investissement réalisées en % par chapitre



- Emprunts et dettes assimilés
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Opérations patrimoniales

## Recettes d'investissement réalisées en % par chapitre



- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement reçues
- Excédent d'investissement reporté
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Opérations patrimoniales

Le 5 mai, le conseil municipal votait les taxes et les budgets « commune et forêt ».

Il maintenait les taux de taxes, qui avaient été rééquilibrées en avril 2013, à savoir la taxe d'habitation à 20,54 %, la taxe foncière bâtie à 12,89 %, la taxe foncière non-bâtie à 21,79 %.

#### BUDGET COMMUNE :

Dépenses de Fonctionnement : 378 775,35 €

Dépenses d'Investissement : 314 965,20 €

Recettes de Fonctionnement : 378 775,35 €

Recettes d'Investissement : 314 965,20 €

**TOTAL DÉPENSES : 693 740,55 €**

**TOTAL RECETTES : 693 740,55 €**

#### BUDGET FORÊT :

Dépenses de Fonctionnement : 138 225,53 €

Dépenses d'Investissement : 38 815,69 €

Recettes de Fonctionnement : 254 733,00 €

Recettes d'Investissement : 38 815,69 €

**TOTAL DÉPENSES : 177 041,22 €**

**TOTAL RECETTES : 293 548,69 €**

Les participations syndicales ont été votées de la façon suivante :

- Syndicat pour l'informatisation communale dans le département des Vosges : 226,00 € pris sur le budget primitif.
- Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Dompain : en 2014, 10 860,00 € contre 9 677,00 € en 2013, 10 442,00 € en 2015, participation fiscalisée comme les années précédentes. Les Maires de quelques communes adhérentes, dont la nôtre, ont demandé et obtenu une réunion d'information sur les coûts de fonctionnement de ce syndicat et la répartition des charges entre les utilisateurs des infrastructures.
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, pour la gestion des services d'incendie et de secours du secteur de Dompain : en 2014, 4 180,00€, soit 9,50 € par habitant, au lieu de 9,00 € en 2013. En 2015, 12,50 € par habitant pris en charge sur le budget primitif. Le Président du SIVU a justifié cette augmentation de 3,00 € pour faire de la trésorerie afin d'honorer les échéances des prêts à temps, ceux-ci tombant avant que la contribution des communes ne soit versée. Le conseil municipal a décidé de lui adresser un courrier pour s'assurer du caractère exceptionnel de cette augmentation, comme il l'a annoncé en comité syndical. Dans sa réponse, il dit ne pas pouvoir prévoir l'avenir.

Les subventions aux associations pour l'année 2015 ont été votées comme suit :

- ☞ ASGDC : **350,00 €**
- ☞ Prévention routière : **50,00 €**
- ☞ OCCE - Coopérative Scolaire de Girancourt : **130,00 €**
- ☞ Les Amis de l'École de Girancourt : **195,00 €**
- ☞ L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Harol/Dommartin-Aux-Bois : **150,00 €**
- ☞ Association Sainte-Fleur de l'Avière: **50,00 €**
- ☞ Subvention versée au CCAS : **2 000,00 €**

Le budget commune tient compte des prévisions de travaux retenues par les élus, à savoir :

- Le projet nouvelle mairie pour répondre aux exigences de la loi en matière d'accessibilité prévoyant dans un premier temps l'aménagement du secrétariat, salle de réunion, bureau et rampe d'accès.
- Le renforcement d'une partie de la rue d'Hagnécourt, par un double gravillonnage.
- La création de sanitaires pour la salle polyvalente, conformes aux normes d'accessibilité.
- La mise aux normes de l'assainissement du bâtiment situé au 1 rue de Blumont.
- L'isolation de la cuisine de la salle polyvalente.

Les programmes d'entretien de voirie viennent de se terminer par le gravillonnage de la rue des Curtilles (programme 2014).

Les toilettes aux normes seront réalisées dans le garage, cela nécessite d'ouvrir le mur de séparation, de mettre à niveau le sol du garage par rapport à celui de la salle, de modifier le bar actuel de la salle pour y faire une porte. Il est nécessaire de réaliser l'assainissement en même temps que les sanitaires, pour des raisons techniques. Les travaux de remplacement des menuiseries extérieures et doublages des murs de la cuisine devraient diminuer les coûts de chauffage dus aux déperditions de chaleur sur cette pièce.

Concernant le personnel, le Conseil Municipal a décidé de renouveler les contrats de Noël DAGNEAUX et de Christelle MEYER. Ces contrats étaient aidés par l'Etat à hauteur de 85% en 2014, ils le seront à 70% en 2015.

Le 21 avril 2015, Monsieur Thierry BRINGOUT a été élu 3<sup>e</sup> Adjoint, en remplacement de Monsieur Vincent BAYARD, qui a quitté la commune. Il garde les mêmes délégations que précédemment, à savoir les affaires relatives à l'action sociale (CCAS). À la suite de cette élection, j'ai pris un arrêté pour nommer Madame FARINEZ Catherine Conseillère déléguée et je lui ai attribué les mêmes délégations que celles accordées à Monsieur BAYARD Vincent, à savoir les affaires relatives aux bâtiments communaux et logement.

J'arrête là mon intervention, en vous souhaitant de bonnes vacances d'été.

Patrick RAMBAUT

# INFOS COMMUNALES

## LOI NOTRe

Vous avez certainement remarqué nos panneaux d'agglomération barrés d'un crêpe noir. Voici les explications à ce mouvement.

Depuis le début de cette année, un projet de loi fait les allers-retours habituels entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, et est arrivé courant juin, à l'étape finale de seconde lecture à l'Assemblée Nationale. Il s'agit de la loi « NOTRe », signifiant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République ».

Cette nouvelle organisation concerne les trois niveaux de collectivités territoriales instaurés par la constitution de 1958 : la région, le département et la commune. Elle impacte également les métropoles, les communautés d'agglomération, les communautés de communes et les syndicats intercommunaux.

Je me limiterai, dans mes explications, à ce qui nous touche directement, c'est-à-dire la commune, la communauté de communes et les syndicats.

Les communes rurales, qui ne bénéficient actuellement de la part de l'Etat que de moitié de dotation de fonctionnement par habitant par rapport aux communes urbaines, risquent de les voir encore baisser et perdre leurs compétences essentielles au profit des communautés de communes. Les Députés avaient voté que le ou les délégués communautaires pourraient être élus au suffrage universel direct, c'est-à-dire, dans le cas le plus extrême, ils pouvaient ne pas être conseiller municipal (incroyable). La commission paritaire Sénat-Assemblée Nationale a décidé l'élection par fléchage sur la liste des candidats. En matière d'urbanisme, le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) pourrait s'imposer, les zones constructibles seraient alors décidées au niveau de la communauté de communes, avec le risque de voir nos possibilités de construction diminuer. Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) s'en charge déjà, considérant qu'il faut limiter la consommation de terres agricoles, cela ne concerne pas, bien entendu les villes, qui perdent beaucoup de population et donc des revenus.

Les Sénateurs ont maintenu le seuil de 5 000 habitants par communauté de communes, les Députés l'ont voté à 20 000, la commission paritaire Sénat-Assemblée Nationale, a tranché à 15 000, tout cela en moins d'un mois !!! Cette décision aura des conséquences pour notre commune et notre communauté de communes ; sans attendre, on s'y prépare, on est en discussion, au niveau de la CC, avec la communauté des communes de Mirecourt, pour un éventuel regroupement.

Concernant l'eau et l'assainissement, les compétences doivent revenir aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, communautés de communes ou communauté d'agglomération, en 2018, au plus tard en 2020. Pour l'assainissement, en ce qui nous concerne, notre CC a déjà la compétence. Pour l'eau, cela veut dire que le syndicat des eaux du Bolon va disparaître au plus tard en 2020, pour être transféré à la communauté de communes, mais, laquelle ? En effet, sur les 11 communes adhérentes, 4 font parties de la communauté d'agglomération d'Epinal, 7 de la communauté de

communes du secteur de Dompierre. Qui va récupérer la compétence ? En fonction de quels critères, nombre de communes adhérentes ou siège social des installations ? Quelles seront les conséquences sur le prix du mètre-cube d'eau, sachant qu'un lissage des coûts au sein d'une même structure est inévitable, et qu'on risque de voir la gestion confiée à une société fermière.

Après la réforme des cantons, qui, pour le nôtre regroupe 82 communes, celle des Régions, la nôtre regroupant l'Alsace, la Lorraine, la Champagne-Ardenne, ce sont les communautés de communes qui doivent grossir. Le problème avec cette réforme, c'est le gigantisme qu'elle veut apporter à l'organisation des territoires et notamment à promouvoir l'intercommunalité. On y voit une perte des démocraties locales : on déshabille les communes, on leur enlève leurs compétences au profit des intercommunalités alors que finalement la commune est le service public le plus proche du citoyen. On y voit la volonté du législateur de supprimer la commune au profit des communautés de communes et d'agglomérations, avec pour effet d'éloigner les services de proximité du citoyen, de mépriser les communes rurales.

L'opération « crêpe noir » a été réalisée suite à l'appel de l'Association des Maires Ruraux de France, afin de constituer un album photo d'un maximum de panneaux d'entrée d'agglomération barrés de noir, annonçant la mort programmée des communes rurales, à destination des Sénateurs et des Députés, pour montrer l'opposition à ce projet de loi, l'Association des Maires de France conteste elle aussi ce projet de loi et envisage de demander aux élus locaux d'appeler la population à s'exprimer sur ce sujet. Je vous tiendrai informé. Plusieurs centaines de Maires ruraux se sont rendus le 24 juin 2015 devant l'Assemblée Nationale pour faire entendre leur mécontentement.





## **Notre patrimoine communal** **LES CHEMINS RURAUX**

Dans notre édition de Juillet 2014, nous avons fait état d'un chantier communal qui démarrait concernant le patrimoine communal et plus particulièrement les chemins ruraux.

Nous avons constaté un certain nombre d'emplacements où les limites communales n'étaient pas respectées et nous avons demandé aux personnes concernées d'arrêter d'elles-mêmes ces abus, leur laissant le temps largement de récolter les cultures.

Un an après : qu'en est-il ?

Le jeudi 12 mars 2015, une haie communale a disparu à la sortie de Dommartin aux Bois, victime de l'acharnement gratuit (car l'endroit est en talus et non cultivable) à vouloir détruire ces plantations considérées par certains comme inutiles. Et pourtant, il convient de rappeler l'intérêt de celles-ci.

Les haies participent à la retenue des eaux de pluie, favorisent ainsi l'alimentation des nappes phréatiques, limitent l'érosion des terres cultivées, retardent l'acheminement des ruissellements vers les cours d'eau et évitent leurs débordement en aval, problème bien connu à partir de Dompaire, jusqu'à Mirecourt et après, avec des inondations qui endommagent régulièrement des habitations.

Elles ont aussi un intérêt pour la faune sauvage, de nombreux animaux nécessaires à un équilibre écologique y trouvent refuge. Elles ont également une utilité en hiver, en particulier en bord des voies communales, en tant que barrière naturelle aux soufflées de neige, permettant ainsi de participer à la sécurité des usagers, de faire des économies pour la commune en réduisant le nombre de passages du tracteur de déneigement, économies en heures de travail, en consommation de gas-oil, en usure du caoutchouc de la lame (180€ la bande), en consommation de sel, etc... Et on sait que tant que le vent souffle, il faut sans cesse intervenir.

N'oublions pas que ce type d'économies permet de ne pas augmenter les impôts. Alors, pour toutes ces raisons, nous prévoyons de réimplanter, là où cela est possible et utile, de petites haies, peu encombrantes, mais efficaces, et à d'autres endroits, des haies champêtres ou des fruitiers locaux.

Nous avons, pour cela, rencontré le Conseil Départemental et la fédération des chasseurs, qui subventionnent ce genre de projets jusqu'à 80%.

Dans le bulletin de juillet 2014, un article faisait état du patrimoine communal qu'il nous revient de préserver et de transmettre aux générations futures. On évoquait en particulier les chemins ruraux et on invitait les voisins et les exploitants à vérifier les limites.

À ce jour, personne ne s'est manifesté pour modifier des comportements non conformes par rapport au cadastre. Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune et peuvent, par conséquent, être victime de la prescription trentenaire. Cela veut dire que, si quelqu'un exploite de quelque manière que ce soit, une parcelle ou une partie de parcelle au vu et au su de tous pendant trente ans, sans qu'il soit mis fin par le propriétaire à ses agissements, il peut revendiquer la propriété de la dite parcelle.

Par contre, le domaine public est imprescriptible, cela concerne les voies communales et leurs abords, personne ne peut, quel que soit le délai, s'en rendre propriétaire.

Pour ce dernier cas, sont concernées essentiellement les voies communales, qui relient les habitations, et les villages. Le Maire seul, dans le cadre de ses pouvoirs de police, peut définir la limite ou l'alignement de ces dernières, il peut, s'il le souhaite ou le juge nécessaire, demander l'aide d'un géomètre qui le conseillera, la décision finale lui revenant. Dans la mission que vous nous avez confiée en mars 2014, il nous revient de vérifier ces limites communales, et de les faire respecter.

Un rappel sera fait aux intéressés, si cela est nécessaire, nous passerons commande du bornage à un géomètre, l'argent utilisé à cela sera pris sur la ligne entretien des chemins. Si le bornage est contesté, nous demanderons un bornage judiciaire.

## Assainissement

Le dossier assainissement de notre commune ne date pas d'hier. Pour rappel, une première étude de schéma directeur et de zonage a été commandée en 2001. Le 19 décembre 2002, le conseil municipal adoptait les zonages suivants :

- Un zonage d'assainissement collectif pour le bourg centre de Dommartin aux Bois, dans sa partie centrale où l'habitat est le plus dense,
- Un zonage d'assainissement collectif pour la plupart des habitations d'Agémont,
- Un zonage d'assainissement non-collectif pour le reste de la commune.

Compte tenu de la distance séparant Dommartin de Agémont, deux stations de traitement par lagunages étaient alors envisagées, une sur chacun de ces deux villages.

Notre commune est située sur la ligne de partage des eaux, l'écoulement naturel des eaux d'une grosse partie de Dommartin, d'Agémont et de Barbonfoing se dirige vers la Méditerranée, alors que l'autre partie de Dommartin et Adoncourt alimente la mer du Nord, via la Gâtte. Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, on nous retirait de l'agence Rhin-Meuse, pour nous placer sous la compétence de l'agence Rhône-Méditerranée-Corse. L'agence RMC nous annonce alors qu'elle ne subventionne pas les réseaux de collecte d'assainissement collectif.

S'appuyant sur les devis de travaux et les consommations d'eau des habitations concernées, notre trésorier nous a fait des simulations de répercussion sur les ménages. Tout en faisant un emprunt de 523 685 € sur 60 ans, le prix de l'eau aurait augmenté de 18,99 €/m<sup>3</sup> sans participation de la commune. Avec une participation de la commune, le prix du mètre cube d'eau aurait augmenté de 1,40 à 1,60 €/m<sup>3</sup>. La première solution aurait eu pour conséquence un tarif inacceptable de l'eau, à la charge des seuls ménages raccordés, donc deux tarifs du mètre-cube en fonction du type d'assainissement (collectif ou non-collectif).

La deuxième solution aurait entraîné une augmentation des impôts de tous les habitants pour financer l'assainissement d'une partie d'entre eux. Dans un souci d'équité, mais aussi pour qu'un maximum de ménages puissent bénéficier des aides financières, le conseil municipal a délibéré le 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour lancer une étude en vue de modifier le zonage d'assainissement retenu en 2003 en tout non-collectif, qu'il entérinait le 22 décembre 2011.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, notre commune adhère à la communauté de communes du secteur de Dompaire, qui a la compétence « assainissement » et a donc repris le dossier en charge. Elle a lancé l'enquête publique qui s'est déroulée du 26 janvier au 26 février 2015, avec trois permanences du commissaire enquêteur en mairie, et onze visites d'habitants. Le projet n'ayant fait l'objet d'aucune opposition, il a été adopté à l'unanimité le 29 avril 2015 en conseil communautaire.

La communauté de communes a lancé une consultation d'entreprises en vue de l'étude et de la réalisation des unités de traitement individuel. Parallèlement, elle a organisé une réunion d'information à l'attention des personnes éligibles le 6 mai à Harol, avec la participation des financeurs, conseil départemental et agence de l'eau (excusée), du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif, du Vice-Président de la CC Dompaire et du chargé de mission, en charge du dossier.

En 2008, les premiers diagnostics d'installations existantes ont été réalisés sur notre commune. La grille d'évaluation comprenait 10 niveaux (0 = conforme jusqu'à 10 = non-conforme). Les installations retenues par l'agence de l'eau pour cette première opération sont donc celles qui étaient notées 10. Les notes de 0 à 10 n'existent plus, pour les prochains diagnostics, qui vont se faire courant d'année 2016, les contrôleurs s'appuieront sur une nouvelle grille et d'autres installations devraient pouvoir être aidées pour leur mise en conformité. Pour cela, une deuxième opération pourrait avoir lieu l'an prochain. À savoir que la lourdeur des démarches entraîne un délai pour voir le premier coup de pioche, pour exemple, l'opération lancée en juin de cette année devrait se concrétiser par un début de travaux courant 2016.

## Réorganisation des commissions communales

Après la démission du 3<sup>ème</sup> adjoint Vincent BAYARD qui a quitté les Vosges pour raisons professionnelles en novembre 2014, suite à l'élection de Thierry BRINGOUT à ce même poste, remplacé lui-même par Catherine FARINEZ au poste de Conseillère Déléguée, les membres des commissions sont maintenant répartis ainsi, à partir du 13 mai 2015 :

Commission et syndicats	Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Voirie communale</b> <b>Petit patrimoine</b> <b>Cimetière</b> <b>Eclairage public</b>	DIDELOT Ghyslaine FARINEZ Catherine LEROY Raymond	
<b>Bâtiments</b> <b>Logements</b> <b>Travaux</b>	FARINEZ Catherine LEROY Raymond LEVIEUX Julien	
<b>Finances</b> <b>Economie</b> <b>Assurances</b>	BRINGOUT Thierry DIDELOT Ghyslaine RETOURNA Christine	
<b>Personnel services techniques</b> <b>Environnement</b> <b>Forêt</b>	CHARLES Edith LEROY Raymond LEVIEUX Julien RICHARD Jean-Louis	
<b>Communication</b> <b>Animations</b> <b>Informatique</b> <b>Vie associative</b> <b>Fêtes et cérémonies</b>	CHARLES Edith CHONAVEL Evelyne DIDELOT Ghyslaine FARINEZ Catherine	
<b>Appels d'offres</b>	DIDELOT Ghyslaine LEROY Raymond	BRINGOUT Thierry CHARLES Edith RETOURNA Christine
<b>Syndicat des Eaux du Bolon</b>	CHARLES Edith RICHARD Jean-Louis	
<b>Syndicat scolaire Dompaire</b>	BRINGOUT Thierry	DIDELOT Ghyslaine
<b>RPIC de Girancourt</b>	BRINGOUT Thierry RAMBAUT Patrick RETOURNA Christine RICHARD Jean-Louis	
<b>Délégués au Conseil d'école de Girancourt</b>	RAMBAUT Patrick RICHARD Jean-Louis	
<b>SIVU Pompiers</b>	BRINGOUT Thierry LEVIEUX Julien	
<b>SICOTRAL</b>	LEROY Raymond	RAMBAUT Patrick
<b>CCAS</b>	BRINGOUT Thierry CHONAVEL Evelyne FARINEZ Catherine RETOURNA Christine	

Conseillers communautaires à la  
Communauté de Communes de  
Dompain

RAMBAUT Patrick  
LEROY Raymond

Fédération nationale des communes  
forestières

LEROY Raymond

RAMBAUT Patrick

À noter que M. le Maire est membre titulaire de toutes les commissions et Président du CCAS et Vice-Président du Syndicat des Eaux du Bolon.

### Une nouvelle commission

Les élus proposent de créer une nouvelle commission qui prendra en compte plus particulièrement les jeunes de notre commune.

C'est un point qui nous tient à cœur et qui est une de nos promesses de campagne lors des dernières municipales.

Nous n'en sommes qu'aux balbutiements. Un courrier est prêt à destination des jeunes et de leurs parents, dans un premier temps, pour informer et consulter. Ensuite, les volontaires de tous âges et toutes conditions seront les bienvenus également.

Une réunion d'échanges sera mise sur pied avec les personnes intéressées.

C'est un projet d'envergure, et nous sommes bien conscients que nous ne pourrons rien mettre en place sans la participation des jeunes et de leurs parents. Nous comptons sur vous les jeunes !!!

### Les Travaux

#### À la salle polyvalente

La réalisation de la rampe d'accès de la salle polyvalente et de l'église est en cours. Il reste à l'équiper d'une main courante et aménager une place de stationnement aux normes.

Tous ces travaux sont réalisés en régie par nos deux employés : Noël et Julien.





Futur emplacement de stationnement handicapé

## À la nouvelle Mairie

Les travaux avancent bon train dans le bâtiment qui va accueillir notre nouvelle mairie.

Ces travaux, rendus indispensables pour répondre à l'obligation d'accessibilité ont débuté le 18 mai 2015.

Cela a commencé par les travaux de maçonnerie de la rampe d'accès et du sol intérieur. Le béton a été coulé.

L'électricien est intervenu ensuite pour préparer les réseaux. Le plaquiste a installé les rails et va isoler prochainement.



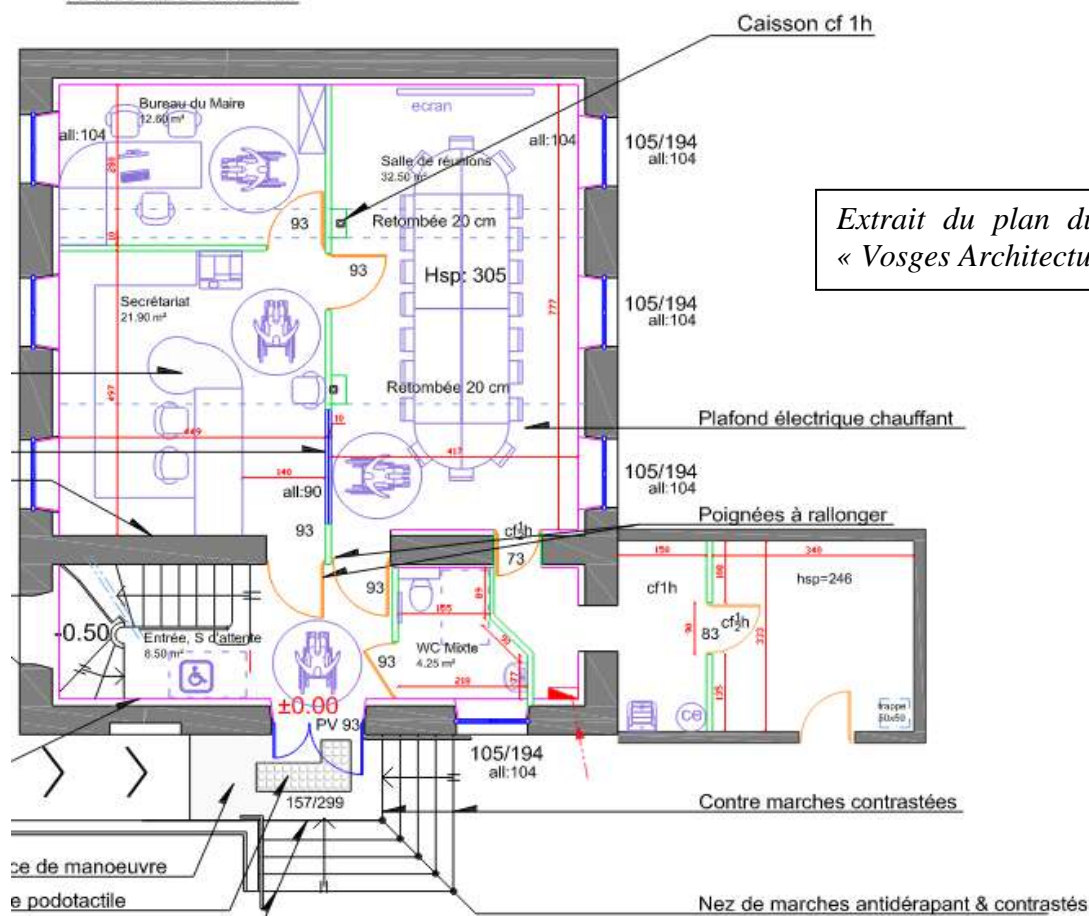
Comme vous pouvez le voir sur les plans, un local affecté au ménage a été ajouté dans le bâtiment annexe, ainsi qu'une pièce de rangement pour la mairie.

Les portes intérieures, prévues initialement en stratifié, ont été demandées en hêtre des Vosges, pour respecter le style du bâtiment. De même, le mur intérieur du secrétariat et de la salle de réunion a été décrépi pour le laisser en pierres apparentes jointées à la chaux, ainsi que les montants et les linteaux de porte et de placard, en grès. Les fenêtres ont été remplacées. Des gaines relient le sous-sol à l'emplacement prévu pour recevoir la fontaine qui fonctionnera en circuit fermé.

L'éclairage de la cour se fera par l'ajout d'un point lumineux de l'éclairage public du village, sur le poteau EDF.

Nous vous présentons ci-dessous un extrait du plan, qui permettra de vous familiariser dès maintenant avec les lieux. Les travaux devraient être terminés pour l'automne.

PLAN DU REZ DE CHAUSSEE



**Les entreprises retenues sont :**

Lots	Entreprises	Montant initial du marché HT
Lot n° 01 - Gros œuvre / VRD	ETIENNE à 88120 Gérbamont	26 800,00 € HT
Lot n° 02 - Menuiseries Extérieures PVC et Aluminium	JOLY Menuiserie à 88270 Harol	6 775,00 € HT
Lot n° 03 - Serrurerie / Métallerie	DUHOUX à 88270 Harol	7 078,91 € HT
Lot n° 04 - Plâtrerie, isolation, faux plafonds	GALLOIS à 88390 Les Forges	10 379,00 € HT
Lot n° 05 - Menuiseries Extérieures et Intérieures Bois	CLAUDE Didier à 88370 Plombières les Bains	12 113,07 € HT
Lot n° 06 - Electricité/Chauffage/VMC	MANGEL Electricité à 88360 Ferdrupt	10 200,47 € HT
Lot n° 07 - Plomberie/Sanitaire	BRICE à 88220 Uzemain	2 400,00 € HT
Lot n° 08 - Revêtements de sols	LAZZARIN Angéolo à 88150 Thaon les Vosges	8 109,59 € HT
Lot n° 09 - Peinture	Arts et Couleurs à 88000 Epinal	4 186,86 € HT

Vous noterez que toutes les entreprises sont Vosgienne.

## À l'aire de loisirs d'Agémont

Le terrain qui va accueillir l'aire de loisirs d'Agémont a bien changé !

Cette ancienne décharge a été nettoyée, déboisée, surfacée, aplanie, empierrée et d'autres choses encore, tout aussi avouables.

Et pourtant il y en avait des débris accumulés depuis des dizaines d'années : 2,86 tonnes de ferraille ont été ramassées par les agents municipaux et quelques volontaires et vendues pour la somme de 343,20 euros. Du verre a été collecté aussi avec l'aide des enfants qui sont bien décidés à s'investir pour que ce lieu soit prêt le plus vite possible. Certains ont déjà pris de l'avance et ont commencé à aménager en créant une cabane et son jardinet.



*Les bâtisseurs en action (Chloé-s, Léon et Nicolas)*

Cependant, le surfacage n'est pas terminé encore et il faudra attendre certainement encore quelques mois pour qu'officiellement ce lieu puisse accueillir les petits et les grands, en toute sécurité.



Un combiné hand-foot-basket sera installé au début de l'année prochaine. Il a été gagné par le maire suite à un tirage au sort à l'occasion au 97<sup>ème</sup> Congrès des Maires à Paris.



Cette année encore, les membres de la Commission Forêt ont fait leur possible pour matérialiser les lots en remplacement de l'ONF.

C'est un gros travail mais le résultat est plutôt positif, puisqu'on a constaté peu d'écart et que la plupart des affouagistes ont été satisfaits.

Le 5 décembre 2014, le Conseil Municipal votait l'état d'assiette comme suit :

Parcelle	Groupe	Surface parcourue (ha)	Type de coupe	Volume présumé (m3)	Dévolution	Bois de chauffage aux habitants	Possibilité de contribution à un contrat d'approvisionnement
17 A	Amélioration	2,38	Amélioration de bois d'oeuvre	110	Bois façonné	Houppiers et petit bois	Oui
18	Amélioration	9,92	Amélioration de bois d'oeuvre	500	Bois façonné	Houppiers et petit bois	Oui
19 A	Amélioration	3,78	Amélioration de bois d'oeuvre	160	Bois façonné	Houppiers et petit bois	Oui
25	Amélioration	4,95	Amélioration de bois d'oeuvre	230	Bois façonné	Houppiers et petit bois	Oui
28	Amélioration	4,86	Amélioration de bois d'industrie	250	Bois façonné	Houppiers et petit bois	Oui
30 R	Régénération	3,04	Régénération indifférenciée	100	Bois façonné	Houppiers et petit bois	Oui

Cette proposition découle de l'application de l'Etat d'Assiette tel que prévu pour l'année 2015 par l'aménagement, en tenant compte des éventuelles modifications apportées à celui-ci.

Le conseil municipal a choisi la vente en contrat d'approvisionnement, dont les tarifs sont négociés par l'ONF, pour permettre aux scieries locales d'être alimentées, et participer ainsi au maintien d'emplois locaux.

**La mise en œuvre des affouages 2015 sera un peu différente** dans le sens où nous allons demander aux habitants de se prononcer dès septembre, de façon à pouvoir gérer encore plus précisément les coupes.

La possibilité d'acheter des stères déjà façonnés est maintenue, malgré le peu de succès rencontré.

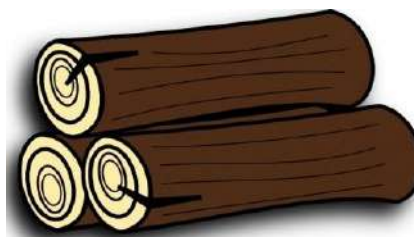
**Pour la campagne d'affouages 2015/2016, les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie avant le 12 septembre 2015 à 12 heures.**

Comme en 2013 et 2014, la distribution se fera en deux temps : une attribution par tirage au sort d'un lot de nettoyage, en octobre, sur les parcelles 7 et 17, et pour ceux qui ont pris et terminé le nettoyage, un tirage au sort pour les houppiers, début 2016.

**Les habitants intéressés par du bois à prendre bord de route, devront s'inscrire également avant le 12 septembre 2015.**

Les tarifs restent inchangés à savoir :

- ✓ Nettoyement : forfait de 25,00 €
- ✓ Bois à façonner : 11,00 € le stère
- ✓ Bord de route bois façonné : 40,00 € le stère



# CHAMBRE D'AGRICULTURE

## L'opération Agri Mieux AGR'EAU MADON, pour la préservation de la qualité de l'eau sur le bassin versant du Madon

*Depuis plus de 20 ans, l'agriculture a eu à s'adapter à une évolution importante des questions environnementales et de réglementation. La qualité de l'eau est un enjeu de société majeur.*

Les opérations Agri Mieux ont été créées dans les années 90 pour initier de nouvelles méthodes et savoir-faire en agriculture afin de concilier productions agricoles et préservation de la qualité de l'eau sur des zones à enjeux spécifiques. Elles rassemblent autour d'une table, lors des comités techniques et comités de pilotage, les agriculteurs, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, les collectivités locales, les prescripteurs locaux, les distributeurs d'eau, etc. et facilitent le dialogue entre ces différents acteurs vers un objectif commun, la bonne qualité de l'eau.

**AGR'EAU MADON a été créé en 2009. Les actions menées dans le cadre de l'opération ont pour objectif premier de réduire l'impact des pratiques agricoles sur les eaux du Bassin Versant du Madon.**

Pour cela, les Chambres d'Agriculture des Vosges et de Meurthe et Moselle dispensent un conseil collectif et individuel, suivant l'actualité des cultures et tenant compte du contexte pédoclimatique du secteur. Ces actions sont basées sur le volontariat et la concertation de tous les acteurs locaux.

Les thématiques traitées dans les programmes d'actions annuels sont notamment la gestion de la fertilisation azotée et des produits phytosanitaires. Par la mise en place d'actions spécifiques, collectives et individuelles, les territoires Agri Mieux deviennent également des zones pilotes de l'agriculture intégrée, testant des pratiques novatrices diffusées ensuite à l'ensemble du territoire.

Concrètement, les premières années ont mis l'accent sur les actions collectives : portes ouvertes, tours de plaine et un rythme soutenu de publications techniques adressées aux exploitants agricoles du territoire. En 2011, ces actions collectives ont été complétées par des interventions plus locales : diagnostics de territoires et engagements des agriculteurs et des collectivités pour la préservation de la ressource en eau, comme par exemple sur le bassin versant de l'Illon.

Compte-tenu de la dynamique engagée, l'opération Agr'Eau Madon va poursuivre l'élaboration de références techniques, le développement des échanges entre agriculteurs, la diffusion de conseils techniques et une sensibilisation de tous les acteurs, visant à acquérir des savoir-faire durables, préservant à la fois la vie des exploitations et la qualité de l'eau.

### Vos contacts AGR'EAU MADON

Thomas Lacroix,  
Chambre d'Agriculture des Vosges,  
03 29 06 39 69  
06 75 87 28 06

[Thomas.lacroix@vosges.chambagri.fr](mailto:Thomas.lacroix@vosges.chambagri.fr)

Laetitia Schaff,  
Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle,  
06 46 66 28 73

*Le Madon prend sa source dans les monts de Faucilles près de Vioménil et se jette dans la Moselle à Pont Saint Vincent.*

*Le bassin versant du Madon, c'est 1 026 km<sup>2</sup>, 153 communes, 40 103 habitants.*

*Une agriculture omniprésente avec 63 778 ha de Surface Agricole Utile soit 62 % de la surface totale du bassin et 858 Exploitations Agricoles*

**Le Madon représente un enjeu pour l'alimentation en eau potable. Il est un gros affluent de la Moselle qui alimente pour partie la ville de Toul et l'agglomération du Grand Nancy.**



Article communiqué par la Chambre d'Agriculture

# DEVOIR DE MEMOIRE



Nous avons décidé de vous présenter nos **MORTS POUR LA FRANCE** relevés sur le monument de notre commune. Nous avons trouvé quelques informations sur les circonstances de leur décès.

Nom Prénoms	Bataillon	Circonstances	Date et lieu de décès
<b>ANTOINE Charles Raymond</b>	Chasseur 3 <sup>ème</sup> BCP	Disparu	13/05/1915 Ablain-Saint-Nazaire (62) Notre Dame de Lorette
<b>BELARGENT Camille Alphonse</b>	Soldat 1 <sup>er</sup> BMA	Tué à l'ennemi	19/04/1917 Mourmelon-le-Petit (51)
<b>BELTRAMI Amédée Louis</b>	Soldat 340 <sup>ème</sup> RI	Tué à l'ennemi	06/12/1916 Esnes-en-Argonne (55)
<b>BELTRAMI Melchior Charles Gustave</b>	Soldat 149 <sup>ème</sup> RI	Mort des suites de maladie en service	23/12/1914 Dunkerque (59)
<b>BREGIER Ferdinand</b>	Soldat 174 <sup>ème</sup> RI	Disparu	04/05/1917 Cauroy-lès-Hermonville (51)
<b>CLAUDÉ Jules Emile</b>	Soldat 5 <sup>ème</sup> RIT	Mort des suites de blessures	22/04/1917 Montigny-sur-Vesle (51)
<b>COSSIN Victor Eugène</b>	Caporal 43 <sup>ème</sup> RIT		10/09/1917 Celles-sur-Plaine (88)
<b>DIDELOT Gaston</b>	Canonier 263 <sup>ème</sup> RAC	Mort des suites de maladie en service	20/02/1919 Lille (59)
<b>DURUPT C</b>			1915
<b>DURUPT Gustave Emile</b>	Soldat 174 <sup>ème</sup> RI	Tué à l'ennemi	07/05/1916 Verdun (55) - Douaumont
<b>GRANDMAIRE Albert Alfred</b>	Marsouin 6 <sup>ème</sup> RIC	Tué à l'ennemi	25/09/1915 Souain (51)
<b>GROSJEAN Charles Paul</b>	Soldat 208 <sup>ème</sup> RI	Disparu	10/08/1916 Chaulnes (80)
<b>GROSJEAN René Joseph Camille</b>	Soldat 149 <sup>ème</sup> RI	Tué à l'ennemi	24/08/1914 Bazien (88)
<b>JACOPIN Maurice Joseph Jules</b>	Soldat 174 <sup>ème</sup> RI	Disparu	12/03/1915 Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus (51)
<b>JACQUEMIN Elie Marie Joseph</b>	Sergent 149 <sup>ème</sup> RI	Tué à l'ennemi	26/09/1915 Angres (62)

<b>JEANMAIRE Lucien Gabriel</b>	Caporal 149 <sup>ème</sup> RI	Tué à l'ennemi	25/08/1914 Ménéil-sur-Belvitte (88)
<b>JEANMICHEL Jules Elie</b>	Soldat 149 <sup>ème</sup> RI	Tué à l'ennemi	17/09/1914 Souain (51)
<b>KLUGESHERTZ Auguste Antoine</b>	Adjudant 44 <sup>ème</sup> BCP	Tué à l'ennemi	01/04/1916 Vaux (55) Bois Caillette
<b>MALGLAIVE Gabriel Joseph Emile</b>	Soldat 149 <sup>ème</sup> RI	Mort des suites des blessures	20/05/1915 Bruay (62)
<b>PETITPOISSON Marie Lucien</b>	Soldat 37 <sup>ème</sup> RI	Tué à l'ennemi	01/07/1916 Curlu (80)
<b>PIERRE Marius Paul Rogé</b>	Soldat 25 <sup>ème</sup> RI	Tué à l'ennemi	01/09/1917 Charny-sur-Meuse (55) Beaumont
<b>TACHET Jules Émile Lucien</b>	Soldat 152 <sup>ème</sup> RI	Tué à l'ennemi	19/07/1918 Saint-Gengoulph (02) Courchamps
<b>TACHET Léon Albert</b>	Canonnier servant 101 <sup>ème</sup> RALH	Tué à l'ennemi	13/09/1917 Montzéville (55)
<b>VAUTHIER Léon Eugène</b>	Soldat 170 <sup>ème</sup> RI	Tué à l'ennemi	05/05/1915 Les Épargnes (55)
<b>VAUTHIER Marie Joseph Antoine</b>	Soldat 414 <sup>ème</sup> RI	Tué à l'ennemi	03/10/1917 Crouy (02) Tranchée du Grappin
<b>VAUTRIN Marie Léon</b>	Soldat 43 <sup>ème</sup> RIT	Mort accidentelleme nt en service	02/04/1916 Saint-Prancher (88)

BCP : Bataillon des Chasseurs à Pied  
BMA : Bataillon de Marche d'Afrique  
RI : Régiment d'Infanterie  
RIT : Régiment d'Infanterie Territoriale  
RAC : Régiment d'Artillerie de Campagne  
RIC : Régiment d'Infanterie Coloniale  
RALH : Régiment d'Artillerie Lourde Hippomobile

**SOURCES** : sites [MémorialGenWeb](http://MémorialGenWeb), relevé de M. DULUARD et [www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr)

Nous vous rappelons que nous comptons sur votre participation pour nos prochains bulletins si vous voulez témoigner de l'histoire d'un membre de votre famille qui a participé au conflit 14-18. Il suffit pour cela de vous faire connaître en mairie et nous prendrons contact avec vous.

Que ce soit pour raconter l'histoire d'un soldat cité ci-dessus ou bien pour faire partager le retour à la vie d'un poilu, c'est une façon de leur rendre hommage, sans prétention et en toute simplicité.

# FLEURISSEMENT

Après le passage des Saints de Glace arrive tout naturellement le fleurissement de la commune. Avec la fermeture des serres de Madame Cholley à Chaumousey, plusieurs devis ont été demandés aux horticulteurs du secteur et c'est Fleuriflore, Madame Branecki, à Les Forges qui a été retenue.

Le traditionnel café-brioche attendait les bénévoles, le conseil municipal et les agents territoriaux à l'atelier de la Halle et c'est dès 9 heures le samedi 16 mai que tout ce petit monde se mettait au travail avec entrain, afin de fleurir massifs et jardinières de nos quatre villages, à l'exception de la salle polyvalente et de la future mairie en travaux actuellement.

Cette année des plantes vivaces ont également été mises en place dans les massifs et " buses " : ne craignant pas le gel, elles seront appréciées pour leur longévité.

Comme l'an passé, cette journée conviviale se clôturait par un barbecue apprécié de tous.

Les jachères sont également semées, gare de Girancourt à Adoncourt, rue du Pigeolé à Dommartin, aux Croix de Dommartin le long de la D460 et rue du Poète à Agémont.

Merci aux généreux donateurs, les chasseurs de Dommartin Aux Bois, Claude, Julien et Sandrine et merci aux bénévoles.



Elles sont tellement belles que certaines ont déjà disparu !

## ECOLE DE GIRANCOURT

### Fête de Départ des CM2

Le vendredi 04 juillet est une date inoubliable pour les enfants de la classe de CM2 : c'est leur dernier jour au RPIC à Girancourt après 8 ans d'école primaire. Les voilà maintenant des « grands » qui laissent derrière eux les petits, les maîtres et maîtresses, les dames de l'école et de la cantine bien aimées ou redoutées suivant les cas !.

Un tel événement vaut bien une fête ! Elle fut l'occasion de la remise à chaque futur collégien d'un dictionnaire d'anglais ou d'allemand offert par Les Amis de l'Ecole et d'une image d'Epinal « La

Marseillaise » offerte par les municipalités et ensuite ... d'une petite collation apportée par les parents.

Nous souhaitons une bonne réussite au collège à Adèle Thiery, Chloé Falk, Chloé Perrot, Zoé Boiteux, Hugo Girotti et Léon Grimm et à leurs camarades de Girancourt : Anaëlle, Amélie, Charlotte, Loanne, Paul et Lucas.

Mais avant : **BONNES VACANCES !!**



## Verger de l'école

Le samedi 04 juillet 2015 à 11h a été inauguré la fresque du verger de l'école réalisée par les élèves de CE1, en présence des parents d'élèves, des écoliers, de l'enseignante, des chasseurs, des Croqueurs de Pommes et des élus.



Ce verger permet aux élèves de découvrir les différentes étapes de l'évolution d'un arbre : de la taille à l'entretien...

Une ruche a été installée en début d'année scolaire pour expliquer aux élèves le rôle des abeilles dans la pollinisation.

L'enseignante, Madame Christelle PIERRE a relancé l'activité de ce verger en lien avec l'école et se poursuivra dans les années à venir.

## **CONCOURS**

Nous organisons cette année un Concours de Maisons Décorées pour les fêtes de fin d'année.

En fait, c'est au moment de décider des achats pour construire le budget communal que la Commission Fêtes et Cérémonies a pensé qu'il n'était pas opportun d'investir davantage dans des illuminations électriques, vues les baisses de dotations annoncées et aussi dans le but de réduire les dépenses énergétiques.

Mais ce n'est pas pour cela que notre commune doit rester triste et ne pas fêter la fin d'année ! Et puis : c'est aussi l'occasion de faire participer les habitants !

Nous vous proposons donc un concours où chacun pourra donner libre cours à ses idées : tableau végétal comme vu à Adoncourt, décorations confectionnées par vos soins, ou tout autre selon vos envies ! Les guirlandes électriques sont possibles bien sûr, mais le but est de trouver d'autres alternatives pour donner un coup de peps à vos demeures, il ne s'agit pas d'acheter pour gagner !

Du point de vue pratique, il n'est pas besoin de vous inscrire : la Commission Fêtes fera un passage devant vos maisons aux environs de la mi-décembre. Une récompense sera à la clé pour les 5 plus belles réalisations.

D'autre part, du côté de la commune, les illuminations existantes seront bien sûr posées mais nous allons tester une nouvelle façon de décorer les villages, moins coûteuse et plus écologique : nous vous en ferons la surprise le moment venu !

Nous espérons que vous allez être nombreux à répondre à notre proposition et que dès maintenant vous allez réfléchir à comment décorer votre maison, même si nous ne sommes qu'au mois de Juillet.

Mais vous savez bien que les plus belles réussites sont celles pensées et préparées bien à l'avance !

# C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni le 8 juin 2015.

À cette occasion, la date du dimanche 29 novembre 2015 a été retenue pour le repas de fin d'année des anciens de notre commune.

Chaque année, le C.C.A.S. organisait une soirée à thème. Cette manifestation n'ayant pas rencontré de succès, elle ne sera pas renouvelée.

## Rappel des subventions versées

### Activités sportives et culturelles et allocations vacances

La participation financière du CCAS s'établit selon le tableau ci-dessous :

Cette aide financière concerne les structures implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, de la communauté de communes du secteur de Dompaire et de la communauté de communes du pays de Mirecourt. Elle sera versée sur présentation de justificatifs à savoir : facture nominative ou carte d'abonnement nominative avec tampon de la structure concernée datant de moins de 6 mois (fournir un RIB également). Le montant de cette aide financière attribué aux habitants de Dommartin-Aux-Bois est plafonné à 80,00 € par an (année civile) pour un adulte ou un enfant.

### Allocation vacances

Le CCAS accorde une allocation vacances dans le but d'aider les enfants de la commune, jusqu'à l'âge de 16 ans, à participer à des séjours de vacances ou de centre aéré, dans la limite de 3 semaines par an pendant les congés scolaires :

- ✓ 20,00 € par semaine pour un enfant dont les parents ne sont pas imposables sur le revenu.
- ✓ 10,00 € par semaine pour un enfant dont les parents sont imposables sur le revenu.

Piscine	Adulte	Enfants	Limite
Carte abonnement (entrée)	1,50 € / entrée	1,65 € / entrée	Le montant subventionné ne pourra pas excéder 40 % de la dépense réelle
Leçon de natation (carte abonnement)	2,00 € / séance	2,00 € / séance	
Aquagym (abonnement)	2,00 € / séance		
Patinoire	Adulte	Enfant	Limite
Carte abonnement (entrée seule)	1,50 € / entrée	0,70 € / entrée	
Carte abonnement avec location de patins	1,80 € / entrée	1,10 € / entrée	
Spinaparc à Epinal	Adulte	Enfant de 6 à 12 ans	Baby
Parcours (entrées)	40 % du montant de la dépense réelle / entrée		
Carte abonnement familiale	40 % du montant de la dépense réelle / carte abonnement		
BMI à Epinal Autres bibliothèques / médiathèques	Adulte	Enfants jusqu'à 14 ans	Etudiant, chômeur, bénéficiaire du RSA, adulte handicapé, titulaire de la carte ZAP, + de 60 %
Abonnement individuel (un an de date à date)	50 % du montant de la dépense réelle / abonnement individuel		



# LE COMITÉ DES FÊTES

## Le programme pour la fin 2015

- **Le samedi 15 août** : méchoui d'Agémont
- **Le samedi 5 décembre** : voyage à Reims pour admirer les illuminations de la ville et le marché de Noël.
- **La Saint-Nicolas ne sera pas fêtée cette année.** En effet, les 6 et 13 décembre sont prévues les élections régionales, la salle sera donc immobilisée.  
Par contre en compensation, on organisera la même fête **le dimanche 20 décembre** mais à ce moment-là ce sera **Père Noël** qui viendra visiter les enfants.

Pour information : lors de la dernière réunion, il n'a pas été donné suite à l'éventualité d'une sortie à Verdun pour le spectacle "Des Flammes à la lumière" fin juin ou début juillet. Le coût de l'opération s'élève à 60,00 € par personne, voyage, visite de la Citadelle, repas sur place et spectacle. On craint que ce montant rebute des personnes dont les couples.

# LE CLUB DE LA MIRABELLE

## Sortie au Luxembourg...

Le Club de la Mirabelle a organisé le 29 mai dernier un voyage publicitaire à REMICH au Luxembourg.

47 participants dont 7 de communes voisines étaient au rendez-vous à 6 h 15 sur la place du village pour prendre le bus de la Société MARCOT.

Cette sortie offerte par Bleu Voyage comprenait l'accueil avec petit déjeuner. Ensuite, l'animateur proposait plusieurs articles destinés au bien-être de chacun suivi d'un repas convivial.

L'après-midi, une excursion en bateau sur la Moselle clôturait cette belle journée avant un retour dans les Vosges vers 20 heures.



Reprise des réjouissances au Club le jeudi 17 septembre 2015 !!!!

## LES AMIS DE L'ÉCOLE

Comme tous les ans, les Amis de l'École ont organisé un voyage pour les CM2 du RPI Girancourt/Dommartin aux bois.

Cette année et suite aux conseils d'un membre de l'association, notre choix s'est tourné vers le FORT AVENTURE à Bainville sur Madon en Meurthe-et-Moselle. Une vraie découverte qui a ravi l'ensemble des participants à cette escapade de fin d'année.

*Voici le lieu de nos activités !*



Le départ fut donc donné le samedi 5 juin à 11h sur le parking de l'école. 9 élèves sur 13 ont répondu favorablement à l'invitation.

A notre arrivée sur les lieux, nous avons pique-niqué dans le fort où les enfants ont déjà pu prendre possession de l'enceinte. Heureux d'être là, certains tout de même s'interrogeaient sur la suite de la journée.

Nous avons eu droit à un briefing complet et très professionnel par le personnel encadrant, ce qui n'a fait que renforcer l'envie et la joie de tous les élèves. Nous avons formé 2 équipes, les blancs et les bleus, le match pouvait commencer.

13h30 : top départ !

Nous avons réservé « la mission aventure » qui pour les initiés se traduira par « Fort Boyard » ! Ainsi nous sommes partis dans un labyrinthe où chaque équipe devait rapporter des chiffres ouvrants sur une combinaison. Épreuve physique mais qui n'a pas entamé l'enthousiasme des enfants !

Ensuite nous avons fait marcher nos neurones avec les fameux « tangram chinois » où chaque équipe devait réaliser des figures imposées à partir de 7 éléments géométriques.

Nous avons poursuivi avec la salle des maîtres du fort où 4 épreuves nous attendaient (bâtonnets, clous, vase et force). Les blancs ont été très forts !

Retour à du physique et de l'équilibre dans les entrailles du fort. Une piscine souterraine, 2 barques et 5 ballons pour chaque équipe à faire traverser. Les enfants, à force d'encourager les copains, en ont perdu leur voix ! Quelques vêtements humides à la sortie mais une franche rigolade.

Pour finir, nous avons eu droit à un match de baby-foot géant où nous étions les joueurs. L'ambiance était survoltée !

Pour nous remettre, l'association a offert à tous les participants une glace qui fut la bienvenue car à notre sortie du fort nous attendait une chaleur assez intense.

Il nous restait la partie culturelle, avec cette visite historique du fort qui fut intéressante à bien des égards.

Une journée bien remplie qui n'a fait que des heureux qui d'ailleurs n'attendent qu'une chose : c'est d'y retourner.



*Une équipe de choc en plein goûter !*

Alexandre BOITEUX

### Quand les ouvriers étrangers arrivaient en quête d'un monde meilleur

**L**a défaite française consécutive à la guerre franco-prussienne de 1870, avec en corollaire la perte de l'Alsace et du nord de la Lorraine, a provoqué des bouleversements économiques et sociaux considérables dans notre région : réorganisation des moyens de communication, fortifications face à la nouvelle frontière, transfert dans les vallées vosgiennes des industries textiles alsaciennes dont les patrons refusaient le joug allemand.

Après l'impréparation, la légèreté manifestée par nos dirigeants face au conflit, la défaite humiliante dont nous avons le secret, le redressement fut stupéfiant et accéléré, tant dans le domaine militaire qu'économique. Ainsi la ville d'Epinal devint-elle un camp retranché avec la construction de 15 forts et des multiples ouvrages annexes. La nécessité de rétablir d'urgence une voie navigable Nord-Sud entre le bassin de la Moselle et celui de la Saône conduisit au creusement du canal de l'Est. La voie ferrée d'Epinal à Neufchâteau dont le projet était bien avancé avant la guerre devint une priorité pour des motifs à la fois économiques et stratégiques. Il en fut de même pour la ligne Jussey-Darnieulles devant desservir la place d'Epinal par l'arrière.

Pour ces immenses chantiers, on ne disposait pas de matériel adapté, mais seulement de bras. Et il en fallut tellement.

L'Italie allait constituer un vivier de main-d'œuvre puisé parmi les ouvriers journaliers des plaines du nord, mal rémunérés, avides d'un sort meilleur. Nombreux furent ceux qui, malgré la douleur du déracinement optèrent pour l'Amérique, eldorado espéré, mais souvent terre de désillusion à l'arrivée. Les bouleversements intervenus dans l'est de la France aspirèrent ouvriers agricoles, manœuvres et terrassiers pour creuser de nouvelles voies navigables, modeler les plates formes des voies ferrées, extraire des carrières le granit et le grès, façonnés par les tailleurs de pierre, assemblés par les maçons, pour élever ouvrages militaires, usines et logements.

Par la suite, beaucoup s'intégrèrent aux populations locales en y prenant épouse ou en fondant leurs entreprises de travaux publics et de bâtiment.

La commune de Dommartin aux Bois n'a pas échappé à ces flux migratoires et à cette intégration, chaque immigré cherchant le gîte au plus proche de son chantier. De par la loi du 8 août 1893 qui contraignait les ressortissants étrangers à se faire recenser en mairie de leur lieu de résidence, on dispose de l'état de ceux-ci au fil des années de leur arrivée dans la commune. Deux d'entre eux qui habitaient à Agémont y ont fait souche et fondé avec leurs épouses autochtones des familles bien connues. Ainsi Paul Storti, exerçant la profession de carrier, né le 23 juillet 1856 à Casalmaggiore, province de Crémone, arrivé le 26 juillet 1877 dans la commune. Le 7 août 1886 il épousait à Dommartin Marie Léonie Claudon. Dans le registre sont mentionnés 4 enfants : Marie Lucia Angèle, décédée, Marthe Marie, Marie Joséphine et Marie Angèle François né le 26 juin 1897.

Il en est de même pour Sancte Erasme Bassani, carrier lui aussi, né le 6 avril 1850 à Casalmaggiore, arrivé à Dommartin le 17 mars 1890. Résidant auparavant à La Chapelle aux Bois, il y avait épousé (date non précisée) Marie Hel, brodeuse. De cette union sont nées Madeleine, Denise, Pauline, Céleste et Maria.

On relève ensuite le 10 mai 1907 un contingent de carriers, tous nés à Bienno, province de Brescia : Stefano Marandini, les frères Giuseppe, Giacomo et Valentino Sainini, Mafeo Vezzoli, suivis le 22 août de Corrado Ramelli originaire de Prestina, près de Brescia toujours. Le 26 mars 1908 pointent Antonio Vezzoli, Giovanni Morandini, Jean Giacomelli, le 15 avril Joseph Bellicini et Giacomo Bontempi, tous de Bienno ou Dantove, près de Brescia encore.

Des maçons font leur apparition les 16 et 18 avril 1909 : Giuseppe et Luigi Costantini, Giuseppe Masini, Gerolano Cattalani, Sguarzio Keller, tous né à Monvalle, province de Côme, suivis le 16 août par Pompeo Sani et Giuseppe Bardelli, du même village également.

Achille Ferrarini né le 28 août 1889 à Ravarino est enregistré en 1915 (le mois n'est pas lisible). Il est venu travailler sur le canal. Il épouse Marie Louise Toussaint et aura deux enfants, Louis Antoine et Marie Adeline. Il sera naturalisé par décret le 30 décembre 1926.

Chaque semestre, le maire était tenu d'adresser en préfecture la liste nominative des étrangers résidant dans sa commune. Celle que signe le 1<sup>er</sup> juillet 1912 le premier magistrat Louis Didelot est ainsi rédigée :

Storti Paul, manouvrier, né le 23 juillet 1856 à Casalmaggiore (Italie)

Claudon Marie-Léonie, brodeuse, née le 6 avril 1866 à Dommartin aux Bois - idem -

La même nationalité est attribuée aux enfants. Toute française épousant un immigré et les enfants issus du couple étaient considérés comme portant la nationalité de leur mari et père. Le même sort est réservé à Erasme Bassani, Joseph Giacili et à leur famille.

Pierre Hippolyte Massing, né le 18 août 1857 à Metzing, Alsace, fils de Nicolas et Elise Meyer, est astreint aux mêmes contraintes. Né français, il est, depuis l'annexion de sa province, considéré comme ressortissant allemand. Exerçant la profession de fabricant de tapis, il est arrivé à Dommartin le 23 avril 1897. Marié à Anne-Marie Thil, il a 6 enfants : Marie, Léopoldine, Joseph, Georges, Pierre et Anne, tous allemands bien sûr. En juin 1899, il quittera Dommartin pour s'établir à Girancourt.

La liste de ces personnes n'est pas exhaustive. Elle donne seulement un aperçu de cette immigration et de son impact sur le plan humain. On remarque combien certaines provinces d'Italie du Nord se sont vidées de leurs forces vives, parties en quête d'un monde meilleur. C'est un point d'Histoire sur lequel on se penche peu mais qui a son importance dans le brassage des populations et le développement économique du pays. Après la première guerre mondiale, ce sont des travailleurs issus des pays de l'Est et des Balkans qui arriveront à Dommartin, comme ouvriers agricoles. Le vide laissé par les hommes tués au front a certainement motivé cet apport de bras étrangers pour cultiver la terre.

**François Didelot**

## **SAINTE FLEUR**



La Sainte Fleur 2015 aura donc lieu à **Dommartin aux Bois le 27 septembre 2015.**

Pour organiser au mieux cette manifestation, nous invitons tous les bénévoles amoureux des fleurs à se joindre à nous afin que cette cérémonie soit une réussite.

Nous vous convions à une réunion pour la mise au point

Le jeudi 27 Août 2015 à 20h30 à la salle polyvalente.

## **BIBLIOTHÈQUE**



La bibliothèque est ouverte toutes les vacances le samedi de 14 à 16 heures, sauf samedi 15 août. Tout est gratuit : pas de droits d'inscription, ni de vente de carte.

Si vous avez des vacanciers, petits ou grands, ils peuvent bénéficier eux aussi des services de la bibliothèque, à charge pour eux, bien entendu, de restituer les ouvrages empruntés avant de partir.

Si des personnes malades ou âgées ou sans possibilité de se déplacer, souhaitent avoir accès aux ouvrages, elles peuvent nous contacter, soit par le biais de la mairie, soit au 03 29 30 96 51.

## **CLUB COUTURE**

C'est avec plaisir qu'on vous annonce la création d'un club couture !

En effet, Madame Marie-Louise GIGANT propose de faire partager ses connaissances en la matière à celles et ceux qui le souhaitent les mardis soirs, à partir de septembre.

Il faudrait juste apporter son matériel (machine à couture,...).



Aucune cotisation ne sera demandée et Madame GIGANT anime bénévolement.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter Mme GIGANT au numéro 03.29.34.39.26.



Espérons que cette belle initiative rencontre un plein succès !

# A.S.G.D.C.

## TENNIS et TENNIS de TABLE

Animateur DESPRES Christophe tél : 06 86 99 04 30  
Président Dominique TACHET tél : 06 76 99 76 07  
Secrétaire Nadine JAVELOT tél : 03 29 66 87 28  
Trésorier Michel PIERRE tél : 06 70 26 93 10 Chaumousey



## ASGDC PÉTANQUE

Le club créé en 1987 compte actuellement 24 licenciés.  
Les membres sont très heureux de vous accueillir pour tirer et pointer !  
La licence coûte 25 euros:  
Les entrainements se déroulent les vendredis soirs à partir de 20 heures et reprennent en général début mars au stade de Trusey.



Pour tout renseignement contacter :  
Claude GRANDEMANGE, président tél : 03 29 66 88 24

## GYMNASTIQUE VITALITÉ

Deux cours pour adultes sont proposés à la salle polyvalente de Girancourt les mardis soirs (à 19h15 et à 20h30). Vous pouvez assister aux deux premières séances gratuitement et faire votre inscription à la troisième si vous désirez passer l'année avec nous.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :  
Anne-Marie RUER de Dommartin-aux-Bois (tél : 03 29 30 98 28)  
Monique CARTIGNY de Girancourt (tél : 03 29 66 84 75)  
Gaëlle BERNOT au 06.64.94.39.25



## FOOTBALL

Entraînement le mercredi après-midi pour tous les jeunes entre 14h00 et 19h30 selon les catégories.

Compétitions le week-end

En 2014, le club a réalisé l'exploit d'atteindre le 7<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France !

Pour tout renseignement contacter :  
Georges CHARLES tél : 03 29 66 81 51 ou Franck MAIRE tél: 06.46.24.31.68



## JUDO

Entraînement les mercredis : De 17h00 à 17h50 pour les débutants  
De 17h50 à 18h50 pour les confirmés  
De 18h50 à 20h00 pour les grands

A la salle polyvalente de Girancourt.

Pour tout renseignement contacter : Président : Alain FOURNIER tél : 03 29 66 87 95



À noter : l'ASGDC a édité une plaquette récapitulative des différentes activités

# BON À SAVOIR

## Dématérialisation du timbre fiscal

Le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) est un site de la direction générale des Finances publiques (DGFiP) qui vous permet d'acheter en ligne un timbre fiscal électronique pour l'obtention de votre passeport

### Pour quelles démarches ?

Depuis le 2 mars 2015, le service est disponible pour la délivrance des timbres fiscaux destinés aux passeports.

À compter de 2016, vous pourrez également vous procurer sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr), des timbres fiscaux, pour vos autres formalités (carte nationale d'identité, permis bateau...).

### Comment acheter un timbre électronique en quelques clics ?

- 1 Je me rends sur le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr).
- 2 Je choisis le type de passeport.
- 3 Je choisis le mode de réception (courriel ou SMS).
- 4 Je paye directement en ligne avec ma carte bancaire en mode totalement sécurisé via le 3D-secure

C'est fait ! La transaction est enregistrée. Les références de la transaction et le numéro du timbre acheté sont envoyés immédiatement par courriel ou SMS (selon le choix effectué).

Par sécurité, il est possible de le télécharger au format pdf.



### Qu'est-ce qu'un timbre électronique ?

Le timbre électronique peut se présenter sous 2 formes : un numéro à 16 chiffres / un flashcode

Il peut être délivré sur 2 supports :

- un document PDF avec un flashcode qui peut également être scanné directement depuis un téléphone, une tablette par le service chargé de recevoir votre demande
- un SMS contenant l'identifiant à 16 chiffres du timbre qui sera accepté par l'agent chargé de traiter votre dossier.

Il est valable pendant 6 mois à compter de sa date d'achat et remboursable pendant un an à compter de cette date. Il est affecté à un usage particulier pour un montant défini.





**À noter** : depuis la mise en place des passeports biométriques en 2009, seules 19 communes dans les Vosges ont été retenues pour délivrer des passeports.

La commune la plus proche est la commune de Chantraine.

Les demandes de passeports se font sur rendez-vous à la mairie annexe (agence postale communale) située 6 rue du Général Leclerc.

Pour prendre rendez-vous, il faut téléphoner au numéro suivant : 03.29.35.41.66

Les horaires d'ouverture sont : **le lundi après-midi de 14h30 à 18h00 ; du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00 et le samedi matin de 09h00 à 12h00.**

## **APPLICATION MOBILE POUR LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ**

Afin de renforcer l'accompagnement des 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur Journée Défense et Citoyenneté (JDC), la direction du service national du ministère de la Défense lance une toute nouvelle application pour Smartphone qui facilite leurs démarches et leur donne des informations utiles relatives à cette journée.

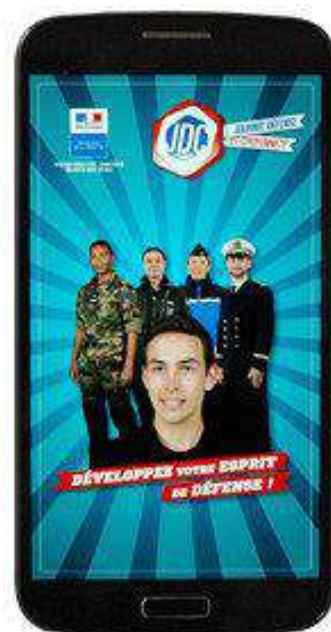
Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.

Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :

- + Géo-localiser leur site de JDC via Google Map, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;
- + Retrouver toutes les informations pratiques sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme de la Journée...);
- + Prendre contact plus facilement avec les centres du service national dont ils relèvent, afin de traiter les demandes particulières (demande de changement de date de convocation, situation de handicap...);
- + Obtenir plus d'informations sur les opportunités de carrières au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.

Les jeunes ne possédant pas de Smartphone ont toujours la possibilité d'entreprendre leurs démarches de manière « classique » (réception de la convocation détaillée et contact téléphonique avec les centres du service national).

Plus d'informations sur le lien suivant : [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



# RAPPELS À LA LOI

## Transports scolaires :

Dans le souci de protéger nos enfants, il est rappelé qu'il est fortement recommandé de ne pas dépasser un bus à l'arrêt qui charge ou décharge les enfants. D'ailleurs, le Conseil Départemental, qui est le gestionnaire des transports, conseille à ses chauffeurs de se stationner en pleine chaussée pour empêcher le dépassement dans les zones trop étroites.

## Horaires bruits de voisinage :

Il est rappelé l'arrêté n° 964/08/DDASS/SE de Monsieur le Préfet relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 26 décembre 2008 notamment son article 10 II-3), à savoir que les travaux



de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou arrosage, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- \* Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- \* Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- \* Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Rappel : Extrait de l'article R416-1 du code de la route : En agglomération, l'usage de l'avertisseur sonore n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat.

**Merci de bien vouloir respecter ces préconisations pour la tranquillité de tous.**

# MÉMO

## HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi	13h00 à 18h15	☎ 03.29.66.86.97 Fax : 03.29.66.86.97
Jeudi	17h00 à 17h45	Adresse e-mail : <a href="mailto:dommartin-aux-bois@wanadoo.fr">dommartin-aux-bois@wanadoo.fr</a>
Samedi	09h00 à 12h00 <u>Semaine impaire</u>	La permanence des élus est assurée le jeudi de 17h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00

## HORAIRES MAISONS DES SERVICES 130, chemin des Mitroches à Girancourt

<p><b>AGENCE POSTALE COMMUNALE</b> Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 Tél : 03 29 37 57 03</p>	<p><b>MÉDECINS GÉNÉRALISTES</b> Mme Barbara DELMOTTE ☎ 03 29 37 57 25 M. Pascal NATAF ☎ 03 29 66 83 84 M. Alain VAUTHIER ☎ 03 29 66 82 58 Pour les horaires des permanences, consulter le planning affiché en salle d'attente ou prendre rendez-vous par téléphone.</p>
<p><b>MAISON DE L'EMPLOI</b> Tous les après-midi de 14h00 à 17h00 Tél. : 03 29 36 15 47</p>	
<p><b>MASSEUR-KINESITHERAPEUTE</b> M. Laurent JACQUEMIN ☎ 03 29 36 63 35 Sur rendez-vous</p>	<p><b>INFIRMIÈRES DIPLOMÉES D'ÉTAT</b> Mme Marie-Paule FAIVRE DAVAL ☎ 06 79 08 11 72 Mme Delphine OLIVAIN ☎ 06 79 08 11 72 Sur rendez-vous</p>
<p><b>ORTHOPHONISTE</b> Mme Julie PIERREL ☎ 03 29 37 30 43 Sur rendez vous</p>	<p><b>NUTRITIONNISTE</b> Mme Perrine CONTE ☎ 06 03 57 38 83 Sur rendez-vous</p>
<p><b>PSYCHOLOGUE</b> Mme Virginie LAPORTE ☎ 06 17 51 73 49 Sur rendez-vous</p>	

